

RAPPORT ANNUEL 1974-75  
SERVICE DE L'AMENAGEMENT DE LA FAUNE

Objectifs et programmes

La faune du Québec constitue une ressource naturelle renouvelable au même titre que l'eau, le sol et la forêt. En vertu des valeurs récréatives, commerciales, esthétiques, éducatives et scientifiques qu'elle représente, elle fait partie du patrimoine national et le gouvernement a entière responsabilité d'en assurer la conservation et l'aménagement de ses populations et de son habitat.

Le Service de l'Aménagement de la Faune est chargé d'assurer le maintien et l'amélioration des ressources fauniques du territoire québécois en recherchant l'équilibre écologique du milieu et en assurant une utilisation rationnelle de ces ressources.

Le maintien et l'amélioration des ressources fauniques nécessitent l'inventaire et l'aménagement du territoire ainsi qu'une réglementation appropriée. Comme aboutissement logique aux inventaires, le Service a aussi mandat l'amélioration des populations fauniques afin d'obtenir des résultats concrets à partir d'actions favorisant la multiplication de chacune des espèces utiles, l'introduction d'espèces favorables, le contrôle des espèces nuisibles, l'amélioration de l'habitat naturel et la création artificielle d'un milieu plus adéquat pour le besoin des espèces fauniques. Parallèlement, le Service doit s'assurer que le public est bien informé sur la faune du Québec et sur ses valeurs afin de l'inciter à la bien connaître, la mieux conserver et l'utiliser de façon rationnelle.

.../2

### Situation budgétaire

Le montant net du budget du Service de l'Aménagement de la Faune a été de \$1,779,440. en 1974-75. Il couvre deux éléments de programme du Ministère qui consistent dans l'inventaire et l'amélioration de la faune.

Du montant total environ \$1,644,127. ont été consacrés aux activités d'inventaire, de soutien et de gestion, tandis que le reste \$135,313. l'a été pour l'amélioration de la faune.

Au chapitre des immobilisations, le Service a investi \$315,700. dans des projets qui ont été réalisés ou supervisés avec l'aide du Service du Génie du Ministère. Toutefois, certains projets ont été exécutés avec la collaboration d'autres organismes tel que le gouvernement fédéral.

### Réalisation et fonctionnement

Les activités courantes du Service de l'Aménagement de la Faune se sont intensifiées suite aux nouvelles connaissances qui ont été obtenues à l'aide des inventaires et des enquêtes biologiques qui ont été poursuivies.

La revision du système des zones de pêche et des principaux règlements reliés à chacune de ces zones a été complétée et soumise aux autorités du Ministère pour que les règlements soient en vigueur pour la saison 1975-76. Ces changements importants visent à assurer une exploitation plus rationnelle des espèces de poissons sportifs et une meilleure protection de ces espèces à la période de la fraie.

La cueillette de statistiques de pêche sportive ainsi que l'opération de stations de cueillette de données biologiques à l'occasion de la chasse au petit et au gros gibier font partie des activités générales réparties un peu partout dans la province mais principalement dans les parcs et réserves du Québec.

Les règlements particuliers concernant la saison de chasse de l'orignal ont été basés sur des données plus précises grâce aux connaissances acquises à ce sujet et au nouveau mode d'enregistrement mis en marche en 1971. Après la saison de chasse de 1974, chaque zone de chasse a été évaluée en fonction des derniers critères et résultats des quatre (4) saisons précédentes, ce qui a permis d'apporter des modifications importantes aux règlements de chasse pour 1975.

La chasse contrôlée de l'orignal a été tenue dans huit (8) parcs et réserves. Aux stations d'enregistrement, les normes de prise des données ont été uniformisées. Elle permet aussi à nos biologistes d'effectuer de précieuses observations. L'intérêt des Québécois à l'égard de cette chasse s'accroît chaque année.

Un programme de contrôle des prédateurs du cerf de Virginie s'est poursuivi, en collaboration avec les agents de conservation du Ministère, dans le voisinage des principaux ravages du cerf de Virginie de l'Outaouais, du Nord de Montréal et des Cantons de l'Est. De plus, le Service a participé conjointement avec le Ministère de l'Agriculture au contrôle des prédateurs des animaux de la ferme.

Dans les plans d'eau où les conditions biologiques ont été jugées adéquates à la suite de diagnoses écologiques, les stocks de poissons sont maintenus et améliorés par

desensemencements faits avec des poissons produits dans les stations piscicoles du Ministère ou provenant de plans d'eau naturels, et par l'aménagement et la création de frayères. La répartition des espèces de poissons ensemencés sont mentionnées dans le rapport du Service des Stations Piscicoles qui se charge de la compilation de ces renseignements selon les espèces, la taille, le nombre et le poids. Dans tous les districts où des ensemencements ont lieu des études se poursuivent au sujet de l'évaluation des ensemencements de poissons afin d'améliorer nos connaissances et de faire de meilleurs aménagements.

Les plaintes se rapportant à la faune et à son milieu sont étudiées par le personnel des districts d'aménagement qui font des vérifications sur les lieux, afin d'en étudier la véracité, l'importance, d'en déterminer les causes et d'y remédier si possible.

Plusieurs travaux sont exécutés en collaboration avec le Service de la Recherche Biologique et le Service des Stations Piscicoles de la Direction de la Chasse et de la Pêche. Les activités de ces services sont de fait orientés pour fournir d'une part une connaissance plus approfondie de certains problèmes auxquels ont à faire face les aménagistes et d'autre part le poisson nécessaire aux besoins des ensemencements.

Parmi les travaux conjoints mentionnons les inventaires aériens des ongulés, la tenue de la fiche du gros gibier trouvé mort soit par la chasse, le braconnage, la prédation, les accidents etc, les inventaires et aménagements sur les rivières à saumon.

Le Service prépare de nombreux rapports techniques et scientifiques à la suite de ses travaux. Ils sont

publiés dans certaines revues scientifiques spécialisées, dans les publications sur la Faune du Québec soit la série bulletin, travaux en cours et rapport spécial. A l'intention des pêcheurs sportifs et des nombreuses personnes intéressées à des lacs en particuliers, plusieurs cartes bathymétriques sont préparées et publiées. Ces dernières sont obtenues à partir des bureaux régionaux du Service.

La réorganisation administrative du Ministère au niveau central et au niveau régional a soulevé de nombreux problèmes qui ont affecté plusieurs travaux car la majorité des secrétariats administratifs en étaient à leurs débuts et n'étaient pas en mesure de faciliter les opérations régionales tel que prévu. Il est certain qu'avec les années l'administration régionale est appelée à jouer un meilleur rôle.

Le Service possède des équipes de biologistes et de techniciens de la faune dans huit (8) de ses dix (10) districts d'aménagement. Les régions de la Côte Nord et du Nouveau-Québec ne sont pas encore desservies par de telles équipes. Dans chacun des districts, les équipes de biologistes et de techniciens de la faune ont effectué plusieurs travaux particuliers.

Les principaux travaux ont consisté à inventorier les populations fauniques, terrestres, aquatiques et ailés, à vérifier les conditions de l'habitat (lacs, cours d'eau, frayères et ravages), à réglementer et à mesurer la récolte principalement dans les parcs et réserves et à informer le public.

DISTRICT DU BAS ST-LAURENT-GASPESIE

L'aménagement forestier réalisé en collaboration avec le Ministère des Terres et Forêts dans plusieurs secteurs de ce district fréquentés par le gros gibier a fait l'objet d'observations et de recommandations précises qui ont été fournies aux exploitants forestiers. La localisation des aires d'hivernement du cerf de Virginie a été mis en marche en collaboration avec l'O.D.E.Q. Des inventaires aériens sur 775 milles carrés de territoire où se trouvent localisés des ravages de cerfs de Virginie ont été complétés dans le but de fournir au Ministère des Terres et Forêts les renseignements nécessaires pour la prescription de coupes de bois aux exploitants forestiers afin de protéger les habitats d'hiver de ce cervidé. Des stations biologiques permanentes ou itinérantes ont opéré durant les saisons de chasse au gros gibier, l'orignal et le cerf de Virginie, ainsi qu'au petit gibier.

Des diagnoses écologiques ont été effectuées à plus de 24 plans d'eau et des recensement de pêche ont été complétés dans un parc et six (6) réserves du district. La migration du saumon atlantique anadrome a été observée et les saumons ont été comptés aux endroits suivants:

- passe-migratoire de la rivière Matane: 2,384 saumons
- station de piégeage sur la rivière Métis: 245 saumons
- passe-migratoire de la rivière Madeleine: 177 saumons.

Des observations particulières ont été effectuées aux rivières Nouvelle et Ste-Anne à la suite des dommages causés d'une part par l'exploitation forestière et d'autre part par un développement minier.

Le territoire du district a été modifié et par le fait même réduit afin de s'en tenir aux limites des régions administratives du gouvernement.

DISTRICT SAGUENAY-LAC ST-JEAN

Des inventaires biologiques ont été poursuivis dans la réserve Chibougamau à 38 lacs afin de poursuivre l'étude du territoire de cette réserve pour en déterminer le potentiel au point de vue de la pêche sportive.

Dans la poursuite du programme d'aménagement des populations de ouananiches du lac St-Jean et de ses tributaires une troisième passe migratoire fut mise en opération pour la première année sur la rivière Au Saumon, tributaire de La Chamouchouane, et trente (30) géniteurs ont pu ainsi accéder à trois (3) nouveaux milles de rivières particulièrement propice à la reproduction. Pendant ce temps, les travaux de construction d'une première passe-migratoire dans le bassin de la rivière Mistassini furent réalisés et cette dernière passe devrait normalement être en opération dès 1975.

Afin de compléter les informations qu'il est possible d'obtenir à partir de pièces anatomiques prélevées sur les spécimens empruntant les trois passe-migratoires en opération, une technique d'échantillonnage fut élaborée et mise sur pied en collaboration avec les associations de chasse et de pêche de la région. Connue sous le nom "d'Opération Ouananiche" elle consiste à recueillir des pièces anatomiques et divers renseignements biologiques concernant les prises effectuées dans le lac St-Jean et ses tributaires. On espère ainsi parfaire nos connaissances sur la dynamique des populations de ouananiches tout en faisant participer le pêcheur et en le sensibilisant à la valeur



inestimable que représente cette richesse et aux moyens à prendre pour la conserver. Plus de 145 pêcheurs ont ainsi participés à "Ouananiche 1974" et 906 spécimens ont été enregistrés. On espère suivre ces "Opérations Ouananiches" dans les années futures.

Durant la saison de chasse de l'orignal une équipe itinérante est allée recueillir auprès des chasseurs des renseignements importants concernant la chasse et ce gibier à quatre (4) endroits stratégiques de la région en vue de mieux préparer la réglementation concernant l'exploitation de ce gibier.

Des inventaires aériens afin de localiser les ravages de gros gibiers ont été poursuivis.

DISTRICT DE QUEBEC

L'inventaire ichtyologique et physico-chimique d'un secteur du fleuve St-Laurent s'est poursuivi à la suite du début de l'étude entreprise en 1972. Des données ont été prélevées à 55 stations et 32 espèces de poissons ont été observées dont la perchaude, la perche blanche, le grand brochet et le doré jaune.

Plusieurs diagnoses écologiques ont été complétées dans la Réserve de Portneuf et dans le Parc des Laurentides. A ces deux endroits, des statistiques de pêche furent recueillies sur tous les plans d'eau exploités pour la pêche sportive.

Plusieurs ensemencements de poissons ont été effectués dans des plans d'eau publics ainsi que dans les parcs et réserves du district. Il faut noter particulièrement que les ensemencements dans le Parc des Laurentides ne se font qu'à partir de truites mouchetées indigènes au parc et produites naturellement dans les lacs du parc.

Le marquage de l'orignal s'est poursuivi dans le secteur Launière du Parc des Laurentides. En tout 129 orignaux ont été marqués en hiver et des observations ont été effectuées sur un territoire de 100 milles carrés dans ce secteur.

Au cours des chasses contrôlées, des stations de cueillette de données biologiques ont opéré à trois endroits pour l'orignal et à un endroit pour le petit gibier. Les renseignements biologiques recueillis permettent

d'une part de suivre l'exploitation de ces espèces et d'autre part d'apporter au besoin des modifications aux règlements.

Sur la rive sud un nouveau territoire vers l'Est est venu s'ajouter au district de Québec afin de se conformer aux limites des régions administratives de la province.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES

Les activités en faune aquatique ont été orientées vers les diagnoses écologiques d'été à plus de 37 plans d'eau dont 30 dans les parcs St-Maurice et Mastigouche, vers les ensemencements de poissons et vers le contrôle de l'exploitation de la pêche sportive dans les parcs du district. Le recensement de pêche au poulamon à Ste-Anne de la Pérade a été continué afin d'augmenter les connaissances sur cette espèce de poisson et de mieux informer les nombreux pêcheurs intéressés à cette activité hivernale.

Le programme de contrôle des poissons nuisibles s'est poursuivi à cinq (5) lacs du parc St-Maurice. Plusieurs études ont aussi été effectuées sur les frayères des principales espèces de poissons du district afin d'en déterminer les périodes de fraie, facteur important dans la réglementation de la pêche.

Les activités en faune terrestre ont particulièrement été orientées en fonction de l'exploitation des différentes espèces qui font l'objet de la chasse sportive, soit l'orignal, la perdrix et le lièvre, ainsi que dans l'étude et la conservation de l'habitat. Les chasses contrôlées pour le petit et le gros gibier dans les parcs St-Maurice et Mastigouche ainsi que la station biologique temporaire au cours de la chasse de l'orignal à St-Roch de Mékinac ont permis de recueillir des renseignements importants sur les activités de chasse dans cette région.

Une évaluation du potentiel d'une partie non-exploitée du parc St-Maurice pour la chasse et la pêche a été complétée et un rapport a été soumis.

Une étude de la population du lièvre d'Amérique dans le parc St-Maurice a apporté de nouvelles connaissances sur cette espèce.

DISTRICT DES CANTONS DE L'EST

Des efforts particuliers ont été consacrés à l'amélioration de l'habitat et des populations animales. Mentionnons les travaux d'aménagement d'une partie de la rivière Stoke et des ensemencements de plus de 200,000 truites dans les lacs et cours d'eau de la région. Les plans d'eau situés à l'intérieur de projet du Parc Frontenac ont été étudiés et évalués en vue de déterminer les modalités d'exploitation.

Trente-trois étangs d'élevage opérés par les associations de chasse et de pêche de la région ont été supervisés par le personnel du district.

Des observations sur plusieurs ravages de cerf de Virginie ont été entreprises afin de connaître les conditions de l'habitat et le comportement des cerfs.

Le programme d'observation sur les effets de coupes forestière spécifiques dans les ravages de chevreuils, là où les programmes d'initiatives locales (PIL) ont eu lieu, s'est poursuivi afin d'évaluer ces travaux.

Le contrôle des prédateurs des animaux de la ferme et de la faune sauvage s'est intensifié proportionnellement aux plaintes soulevées.

DISTRICT DE MONTREAL

Le district de Montréal s'est fortement impliqué dans la recherche et l'aménagement du gibier terrestre. Les principales espèces étudiées au cours de l'année 1974 furent le cerf de Virginie, l'orignal, l'ours noir, la gélinotte huppée et le lièvre d'Amérique.

Après avoir fait des aménagements physiques dans le marais de Thurso, les études suivantes ont été faites:

1. Etude de l'utilisation du marais par les oiseaux;
2. Etude de la végétation et analyse du sol;
3. Etude du contrôle de la quenouille;
4. Dénombrement des huttes de rats-musqués;
5. Résultats de la chasse au canard;
6. Recensement des captures de rats-musqués.

Cette étude générale sur le terrain se terminera en 1976.

La rivière St-François a été inventoriée de son embouchure jusqu'à six milles en amont de Drummondville.

La montaison de la ouananiche à la nouvelle passe-migratoire de la rivière Cachée a fait l'objet d'une étude suivie durant trois (3) mois consécutifs. Toutes les observations sont combinées dans un rapport à ce sujet.

Dans les parcs du Mont-Tremblant et Joliette, des améliorations à la pêche ont été apportées concrètement en contrôlant les populations de poissons autres que les salmonidés.

Un effort particulier a été fait en vue d'évaluer de façon certaine et recommandable la politique d'ensemencement poursuivie à date à travers le district.

Les pêcheries commerciales qui sont exploitées dans le district ont été étudiées en vue de mieux les régir pour une exploitation rationnelle qui tient compte des besoins pour la pêche sportive.

Le district de Montréal a été amputé de son secteur nord au profit du district de l'Outaouais afin de se conformer aux limites des régions administratives de la province.

DISTRICT DE L'OUTAOUAIS

En plus d'assurer la gestion des ressources fauniques par des inventaires, des recensements et des diagnoses écologiques, les principales réalisations dans le district de l'Outaouais s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement de l'habitat en vue de l'amélioration du potentiel faunique.

Une frayère à grands brochets aménagée en dérivation du ruisseau Pélissier tributaire du lac McGregor, a été opérée avec succès et a produit un grand nombre de brochetons. Une frayère à truites mouchetées a été aménagée au lac Vert dans la municipalité de Val des Bois et la truite s'y est reproduite avec succès. Deux ruisseaux ont aussi été nettoyés de leurs obstacles qui empêchaient la migration des truites mouchetées vers leurs frayères naturelles dans la réserve Papineau-Labelle.

L'aménagement de l'habitat pour la faune terrestre s'est concrétisé par l'imposition de restrictions sur les permis de coupe forestière dans les ravages de gros gibier. Ces restrictions permettent la création d'ouvertures favorables à l'accroissement de la disponibilité de la nourriture et favorisent le rajeunissement des peuplements, ce qui assure le maintien de la qualité de l'habitat du gros gibier.

L'accès à la chasse au petit gibier dans la réserve Papineau-Labelle a été favorisé par la création de 48



sentiers de chasse. Les résultats de cette expérience laissent prévoir une meilleure accommodation pour un plus grand nombre de chasseurs, une récolte plus grande et un succès de chasse plus élevé pour les années à venir.

Des changements importants sont survenus à la suite de l'agrandissement du district vers l'Est au dépens de l'ancien district de Montréal. De nouveaux problèmes ont nécessairement été abordés.

DISTRICT DU NORD-OUEST

La répartition préliminaire des poissons d'ordre sportif s'est poursuivie en 1974 et a permis de préparer un guide à l'intention des pêcheurs sportifs, pour la saison 1975-76. Des études et des inventaires préliminaires ont été entrepris dans la réserve d'Aiguebelle afin d'en évaluer le potentiel pour la chasse et la pêche. La répartition et le comportement d'un groupe de caribous résidant dans le centre du district ont été précisés par des inventaires aériens. Les démarches et les contacts devant amener une amorce de solution pour certains cas de pollution des eaux par des parcs de résidus miniers, devraient déboucher bientôt sur des suggestions concrètes. De nouvelles modalités d'opération et d'exploitation des terrains de piégeage ont été déterminées, afin de donner un meilleur service aux trappeurs, tout en améliorant l'exploitation des animaux à fourrure. Durant la saison de chasse de l'orignal une équipe itinérante a parcouru le territoire afin de rencontrer les chasseurs, de connaître les résultats de chasse et de faire des observations sur les animaux abattus.

DIVISION DES FOURRURES

Dû à l'absence de marchands européens, et ce, suite à certaines restrictions financières imposées par les gouvernements de certains pays, tout particulièrement de l'Italie, les prix du marché de la fourrure ont connu certaines difficultés au début de la saison.

Toutefois, à la mi-saison, plusieurs marchands européens se sont présentés aux ventes à l'enchère publique de Montréal et, une nette amélioration pour les peaux de bonne qualité a été constatée.

A l'exception du raton laveur, du loup-marin, du lynx du Canada et du rat musqué, les prix moyens ont subi une légère baisse comparativement à l'année précédente.

Seul le prix de l'ours polaire a connu une forte baisse, soit le prix moyen de \$640.00 pour l'année financière 1974-75, comparativement à \$1,650.00 pour l'année précédente. Ceci est dû à une demande moins grande du Japon.

Huit cent vingt-neuf personnes se sont procuré un permis pour commercer les peaux de fourrure, soit une augmentation de 4.1%.

Le piégeage s'est effectué d'une façon normale, sauf dans les régions au nord de la province, où les trappeurs ont connu certaines difficultés causées par la température.

Les tableaux I et II nous fournissent les principales données d'intérêt pour les personnes concernées par l'exploitation des animaux qui font l'objet de trappage à cause de la valeur de leurs fourrures.

TABLEAU I

VALEUR COMMERCIALE DES FOURRURES SAUVAGES 1974-75

<u>ESPECE</u>	<u>NOMBRE DE PEAUX</u>	<u>REDEVANCE PAR UNITE</u>	<u>REDEVANCE TOTALE</u>	<u>VALEUR COMMERCIALE PAR UNITE</u>	<u>VALEUR COMMERCIALE TOTALE</u>	<u>POURCENTAGE</u>
Castor	58,090	\$ 1.00	\$ 58,090.00	\$ 22.50	\$ 1,307,025.00	31. %
Rat musqué	231,113	0.10	23,111.30	2.85	658,672.05	15.6
Renard rouge	14,719	0.25	3,679.75	37.00	544,603.00	12.9
Lynx du Canada	4,431	1.00	4,431.00	110.00	487,410.00	11.5
Loup-marin	8,500	0.10	850.00	37.00	314,500.00	7.5
Chat sauvage	16,801	0.25	4,200.25	12.50	210,012.50	5.
Renard blanc	5,726	1.00	5,726.00	23.00	131,698.00	3.1
Loutre	2,902	1.50	4,353.00	42.00	121,884.00	2.9
Martre	9,698	0.50	4,849.00	11.50	111,527.00	2.6
Ours polaire	108	5.00	540.00	640.00	69,120.00	1.6
Vison	6,855	0.50	3,427.50	9.75	66,836.25	1.6
Pékan	1,439	1.00	1,439.00	45.00	64,755.00	1.5
Loup	1,778	0.50	889.00	23.00	40,894.00	} Moins de 1%
Renard croisé	747	0.25	186.75	52.00	38,844.00	
Ours	1,294	1.00	1,294.00	30.00	38,820.00	
Lynx roux	184	0.50	92.00	46.00	8,464.00	
Renard argenté	131	0.50	65.50	27.00	3,537.00	
Belette	7,747	0.05	387.35	0.35	2,711.45	
Ecureuil	6,069	0.01	60.69	0.20	1,213.80	
Carcajou	13	0.40	5.20	90.00	1,170.00	
Moufette	333	0.05	16.65	1.25	416.25	
Renard bleu	11	1.00	11.00	35.00	385.00	
	<u>378,689</u>		<u>\$ 117,704.94</u>		<u>\$ 4,224,498.30</u>	<u>100. %</u>

TABLEAU II

PERMIS DE COMMERCANTS DE FOURRURES

ANNEE FINANCIERE 1974-75

FOURRURES REPASSEES:	420	@	\$ 25.00	\$10,500.00
MAGASIN RIVE NORD:	275	@	50.00	13,750.00
MAGASIN RIVE SUD:	42	@	30.00	1,260.00
AMBULANT RESIDANT:	80	@	100.00	8,000.00
AMBULANT NON-RESIDANT:	1	@	200.00	200.00
ENCHERES PUBLIQUES:	1	@	500.00	500.00
TEINTURIER:	4	@	50.00	200.00
APPRETEUR:	1	@	50.00	50.00
APPRETEUR & TEINTURIER:	5	@	300.00	1,500.00
	<hr/>			<hr/>
	829			\$35,960.00

DIVISION DES PERMIS

Le Service doit émettre ou recommander l'émission de la majorité des permis autres que ceux de la pêche et de la chasse sportive. Dans la majorité des cas, les démarches de renouvellement de permis sont examinées avec la collaboration des chefs de district du Service.

Les catégories de permis émis par le Ministère sur recommandations du Service de l'Aménagement de la Faune sont les suivants:

- Pêche commerciale à divers poissons	108
- Pêche commerciale aux poissons-appâts	439

Les catégories de permis émis directement par le Service sont:

- Garde d'animaux en captivité	30
- Capture de poissons et d'animaux à des fins scientifiques	142
- Contrôle d'animaux nuisibles	30
- Erection de grillage sur cours d'eau	4
- Permis de vente de poissons-appâts	8
- Possession d'animaux à des fins diverses	<u>3</u>
TOTAL	764

Les permis de transport, de vente et d'ensemencements de poissons produits dans les piscicultures privées sont émis directement des bureaux de district.

Cette division examine tout au cours de l'année la réglementation qui régit les permis et fait la revision appropriée.

EFFECTIFS

Les effectifs permanents du Service de l'Aménagement de la Faune étaient de 109 dont 1 administrateur, 33 professionnels, 49 techniciens et 26 employés de personnel de bureau.

De plus, le Service a employé plusieurs personnes à titre occasionnel sur différents projets. Ces employés étaient tantôt des professionnels, des techniciens, des étudiants ou des ouvriers.